



Programme d'étude Cadre de Vie

COMMUNE DE HANTAY

Programme d'étude Cadre de Vie - HANTAY ————— *décembre 1992*



OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'étude Cadre de Vie devra être un outil destiné aux élus afin de guider les décisions et les actes futurs concernant les actions à mener sur le paysage communal. Une analyse du territoire d'Hantay définira les qualités, les faiblesses et les potentialités du patrimoine bâti, végétal et foncier et permettra d'établir une thématique de caractère général afin d'assurer une cohérence des propositions d'aménagements ponctuels sur l'ensemble de la commune. - Objets envisageables d'une thématique : La hiérarchisation des voies, les cheminements piétons, la valorisation du patrimoine, les accotements, les plantations, les matériaux et leurs mises en œuvre, le mobilier, l'éclairage, la signalétique, l'entretien... Toutefois, il est indispensable de ne pas perdre de vue que la commune de Hantay ne compte que 850 habitants environ et que l'étude doit être en relation avec les moyens dont elle dispose.

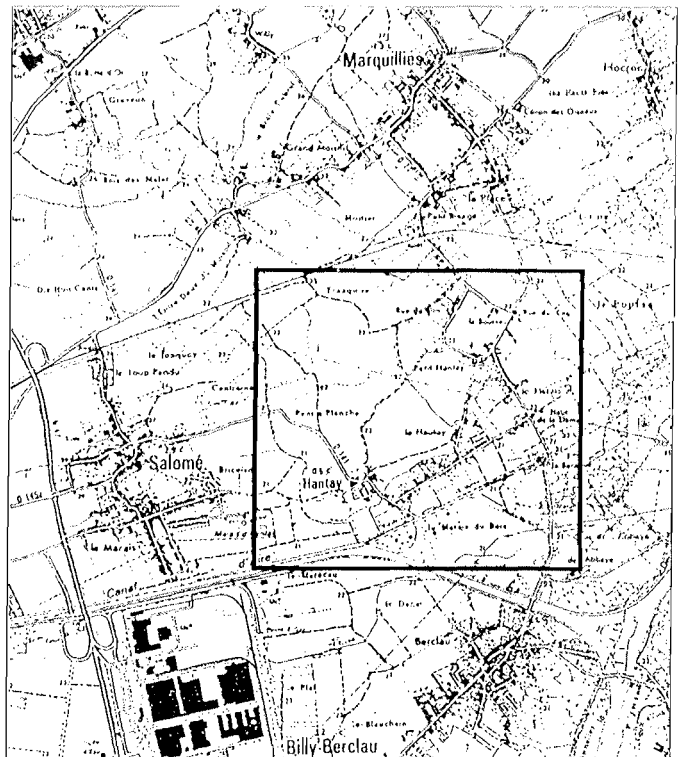
SITUATION DE HANTAY

Le village d'Hantay, encore situé sur le territoire de la CUDL est bordé à l'Ouest par la commune de Salomé, au Nord et à l'Est par Marquillies et au Sud par Billy-Berclau. Cette dernière est séparée de Hantay par le canal d'Aire qui la traverse. Un petit bois situé en surplomb sur la commune de Billy-Berclau et qui est susceptible d'être racheté par la CUDL pour le compte du village limite les contacts que peut avoir ce dernier avec le canal. L'essentiel du village, situé sur la D141 (qui relie uniquement Salomé à Hantay) venant de Salomé et à l'écart de la D22 qui relie Marquillies à Billy-Berclau et Bauvin plus à l'Est, se préserve ainsi des circulations automobiles qui lui sont étrangères et bénéficie d'un certain calme.

Par ailleurs, il est à noter que Salomé et Marquillies ont déjà une étude "Cadre de Vie".

INSCRIPTION DANS LE SITE

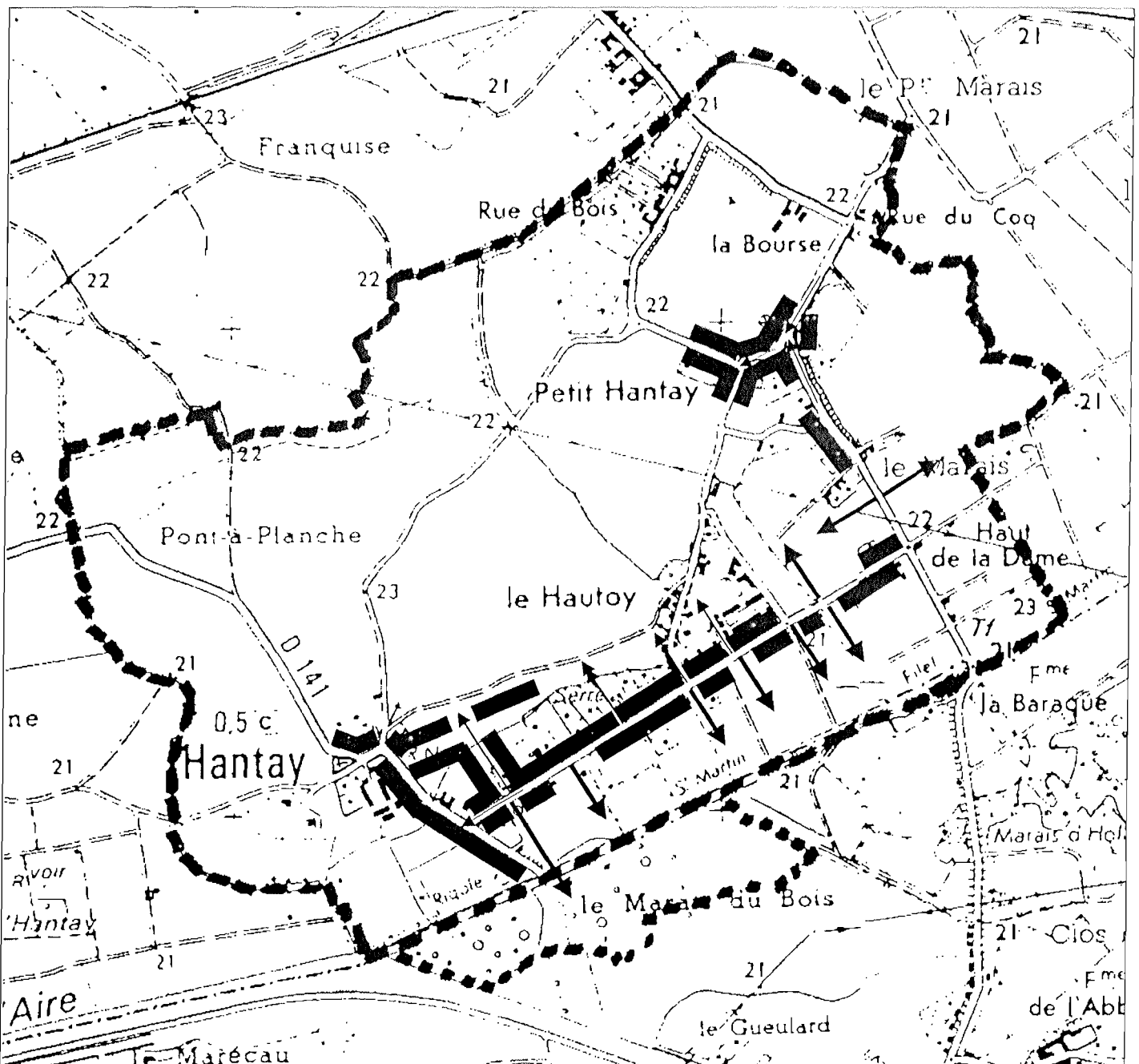
A proximité du canal d'Aire, de la Deûle, sur un terrain extrêmement plat, le territoire d'Hantay est entouré de marais ou d'anciens marais où les rigoles, les fossés et les filets d'eaux viennent quadriller les terres et les ponts ponctuer les chemins. Le paysage qui en résulte est de caractère agricole. Le bois du Marais du Bois affirme son surplomb par rapport au village et au canal et accentue la distance de l'un à l'autre.



STRUCTURE BATIE DE LA COMMUNE

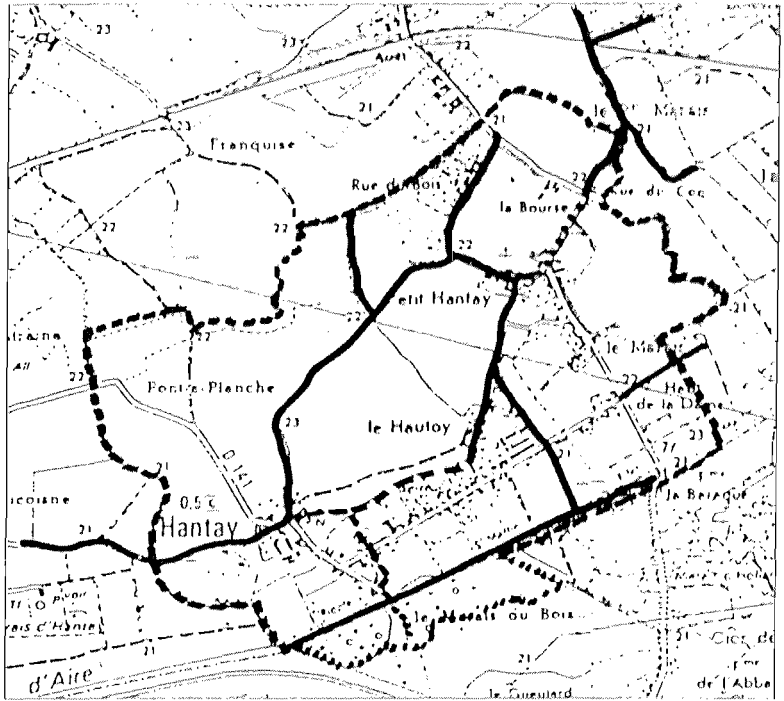
Le patrimoine bâti de la commune est séparé en deux parties très distinctes quant à leur structure. Le **Petit Hantay** qui représente l'entrée dans la commune en venant de Marquillies perd cependant ce statut du fait de l'espace agricole qui le coupe de tout rapport immédiat avec la rue Mirabeau constituant l'essentiel du village. Il est rassemblé autour d'une rue dont les deux extrémités s'ouvrent sur de larges carrefours en "Y" et dévoile des fonds de perspectives diversifiées représentatives du caractère du lieu.

La **rue Mirabeau**, longue et linéaire présente un bâti très discontinu, notamment sur son côté Sud où se dégagent de nombreuses vues sur le milieu agricole. Le côté Nord, au contraire se densifie au cours du temps par des constructions plus récentes autour de rues perpendiculaires. Elle offre une succession de pincements et de brèches par les différents vis-à-vis que les habitations entretiennent. L'extrémité Ouest de la rue se heurte sur un alignement de maisons qui marquent sa fin. Par cette direction différente, le tracé en patte d'oie près du cimetière et les nouveaux lotissements sur l'arrière de l'école, la commune prend ici une épaisseur affirmant l'identité sociale de ce lieu autour des édifices publics. C'est autour de cet endroit que peut se développer l'idée de **centre** de la commune.



LES CHEMINEMENTS PIETONS

Le territoire d'Hantay est irrigué d'un réseau de voies communales dont l'échelle et le parcours sont plus proches d'une pratique piétonne ou cycliste que d'une circulation régulière automobile. Souvent en étroite relation avec le quadrillage de fossés et de rigoles, elles participent à la découverte du paysage rural de marais cultivés et des caractéristiques qui l'accompagnent. Elles offrent à voir des structures végétales et des ouvrages spécifiques (des ponts) qui méritent d'être mis en valeur tout en respectant la richesse de leur adéquation et de leur discrétion envers le paysage. Le soin et la cohérence apportés à ce réseau de chemins favorisera une bonne utilisation des différentes voiries communales et permettra parfois de séparer les automobiles des piétons et des cyclistes.



La rue Jean Jaurès qui relie le "Petit Hantay" au centre de la commune est une liaison très importante à qualifier car elle mène d'une part aux activités centrales (école, église, mairie..) par l'intermédiaire d'un prolongement le long du cours d'eau sur l'arrière du village (à l'écart des automobiles) et d'autre part au bois du Marais du Bois en rejoignant le chemin de la Rigole St Martin. D'autre part, la C.U.D.L. prévoit une jonction entre la rue Roger de Lisle et la rue Jean Jaurès (**A.P.S. sur cette jonction**). A l'approche des habitations, deux petites places sont à mettre en relation avec le parc situé derrière la mairie afin qu'elles servent d'étape, de relais sur le chemin "de l'école". La jonction du bois à partir du centre reste à définir quant aux relations qu'elles doit assumer entre le futur jardin derrière l'école, l'église et le bois.

Dans un souci de fréquentation plus régulière par les promeneurs et d'un parcours plus vaste de randonnées, l'ensemble que forment ces voies communales pourrait s'étendre aux communes voisines grâce à une collaboration intelligente.

L'HABITAT

Les constructions les plus anciennes regroupées à proximité du centre du village sont de type *R+1+comble* alors que les habitations plus éloignées et toutes les maisons récentes sont de type *R+comble* hormis quelques constructions du *Petit-Hantay*.

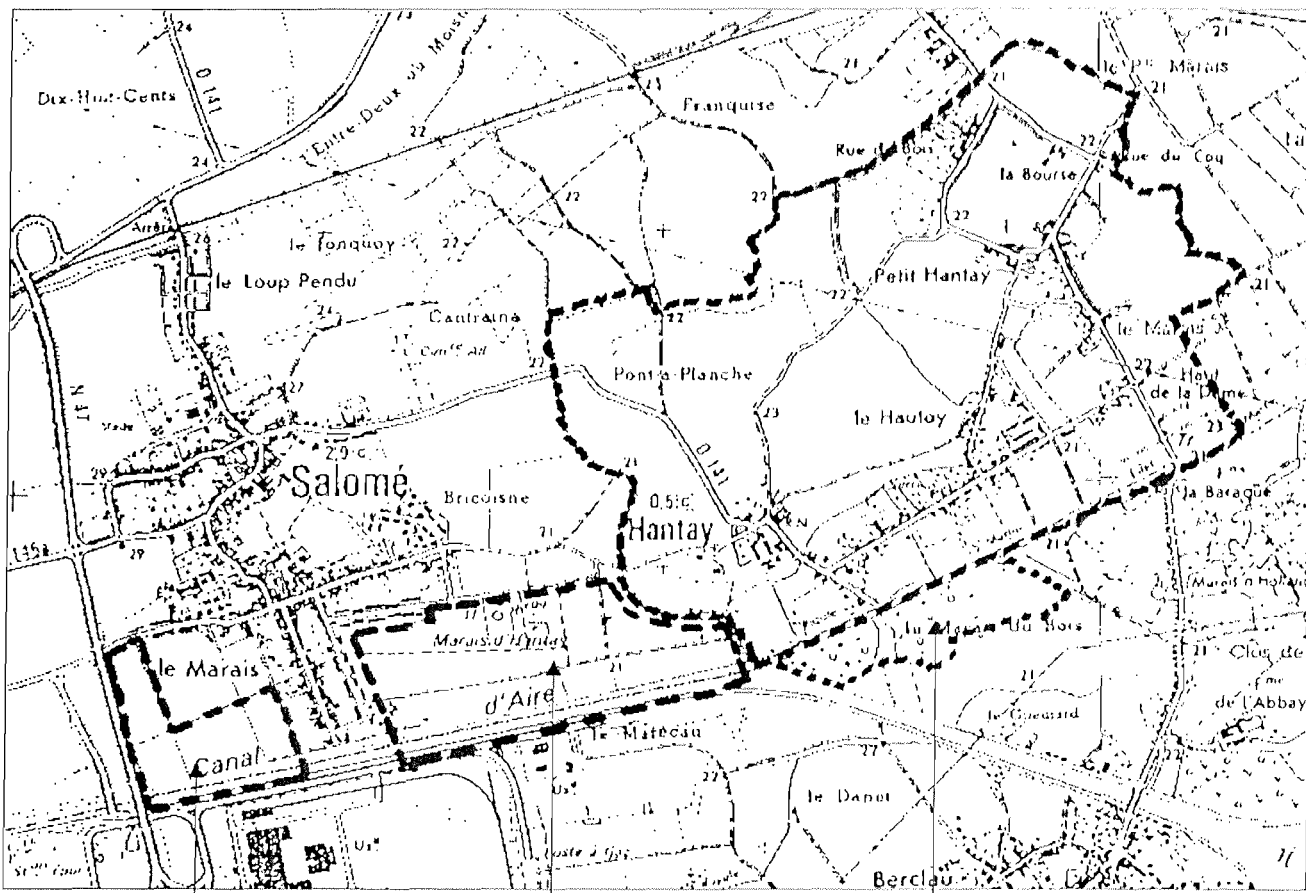
L'usage de la brique est exclusif dans l'ensemble de la commune. On trouve toutefois quelques rehaussements de briques vernissées en linteaux et en rives ou des pierres taillées en angles de baies sur les constructions datant de la fin XIX^{ème} et début XX^{ème} ainsi qu'en harpage sur le portail d'entrée de l'église.

Les toitures sont toujours couvertes en tuiles mécaniques et parfois en pannes flamandes sur les bâtiments à vocation agricole.

Le lotissement récent face à l'église laisse apparaître l'utilisation d'un matériau nouveau pour la commune : le clin de bois, notamment en pignon.

LE BOIS - "Zone de loisirs"

La commune de Salomé bénéficiant d'atouts importants ; le cadre rural, le canal, des espaces naturels, le calme, qui en font un lieu de résidence et de promenade, a décidé d'entreprendre des actions d'amélioration de son *Cadre de Vie*. Premièrement, la création d'un espace de loisirs de qualité comprenant un mini-golf, des terrains de tennis, une aire de jeux libres, un boulodrome, avec une organisation des espaces fondée sur une mise en valeur des éléments d'identité du site (eau, parcellaire, végétation particulière) et deuxièmement la protection et la valorisation des "marais d'Hantay" ne sont pas sans incidence sur le devenir de l'espace boisé du "Marais du Bois" à Hantay. Il est nécessaire d'éviter les redondances d'activités afin de favoriser une complémentarité d'une commune à l'autre. Il semble se dégager un caractère naturel des sites proches du canal qu'il est souhaitable de conserver et de valoriser. Une gestion toute particulière de ces lieux ainsi qu'un programme d'activités bien définies doit permettre de les découvrir sans risquer de nuire à leurs qualités écologiques.



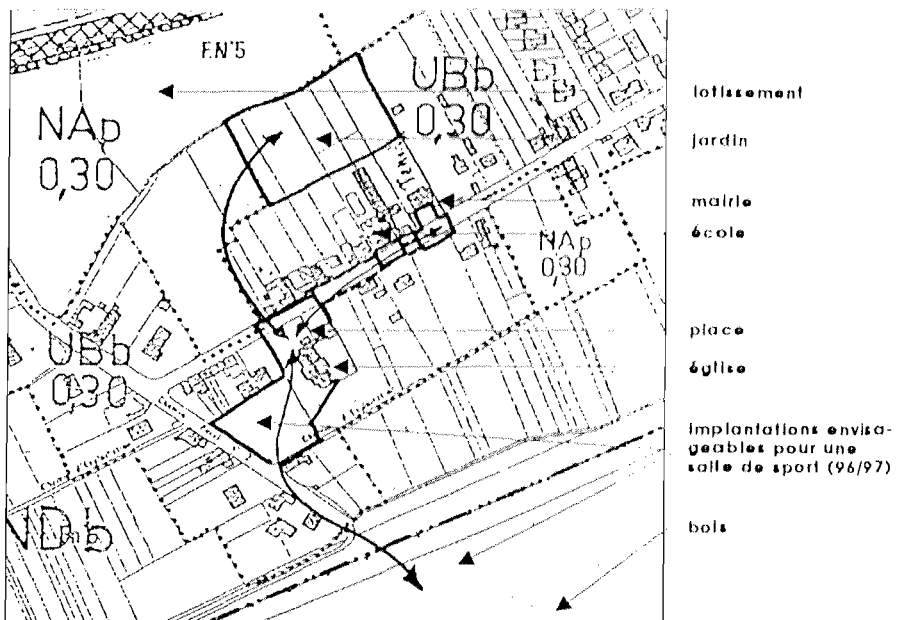
zone de loisirs de Salomé

le "Marais d'Hantay"
(Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique)

le bois du "Marais du Bois"

LE CENTRE DE LA COMMUNE

L'essentiel des espaces publics du centre de Hantay, situés autour de la rue Mirabeau sont les parking et les parvis de la mairie, de l'école et de l'église. Une mise en relation de ces différents lieux est souhaitable afin de définir une cohérence des espaces et de leur continuité ainsi qu'une bonne gestion des stationnements et des arrêts (bus, automobiles...). Il peut être intéressant d'évaluer les risques qu'occasionnent les arrêts réguliers liés aux dessertes scolaires sur la chaussée face à l'école et de vérifier la pertinence de la position de l'aire de stationnement de l'autre côté de la rue face à la mairie. (*niveau d'étude : Esquisse chiffrée*)



L'espace situé devant l'église et faisant office de parking mérite du fait de son unicité dans le centre, d'être la place du village. La composition de ce lieu doit s'établir en rapport à l'église mais aussi en considérant l'ancien presbytère devenu aujourd'hui logement communal locatif et son garage attenant, le garage communal et le passage le long de l'église menant vers le bois. "L'espace vert" qui accompagne le chemin peut être reconsidéré ainsi que la position de l'arrêt de bus et le coffret EDF qui en est proche. Il est souhaitable que ce chemin soit mis en relation avec la rue en face qui mène au nouveau lotissement et au futur jardin communal. L'implantation future d'une salle communale est à envisagée dans ce secteur. Deux lieux sont actuellement présents : le terrain à côté de l'église et l'entrée du bois. Une étude de faisabilité permettra de définir l'endroit le plus approprié. (*niveau d'étude : Esquisse chiffrée*)

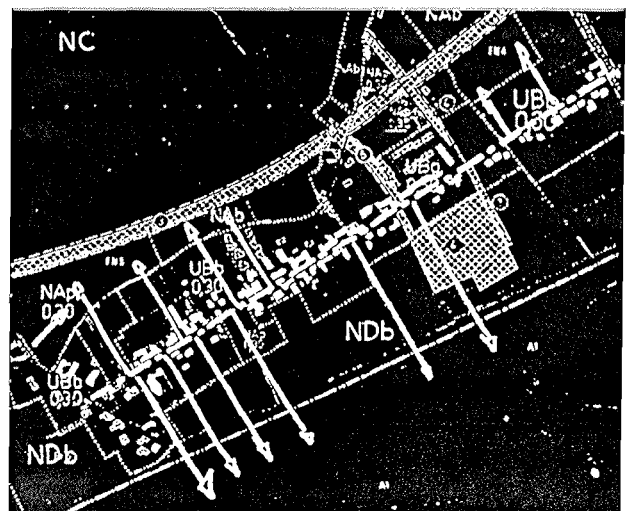
Remarque : Pour des raisons de calendrier lié à l'élaboration du nouveau lotissement par la société "Immobilière du Nord et de l'Artois", les chapitres concernant ce lotissement et le jardin du centre ont été volontairement plus aboutis dans le but de prendre rapidement des orientations afin de démarrer prochainement des travaux (voirie, préverdissement...). (*niveau d'étude : A.P.D. chiffré sur le jardin + concertation avec la société "Immobilière du Nord et de l'Artois" pour les espaces publics du lotissement*)

Le lotissement - Intentions et schémas

(réalisée à partir d'une analyse destinée à sensibiliser le promoteur aux objectifs communaux)

1 - Les percées visuelles

La rue Mirabeau est l'axe principal de la commune. Le tissu urbain du village, lâche et dispersé, laisse fuir sans régularité de nombreuses vues au delà de la portion bâtie vers les terres agricoles. La rue marque ainsi une discontinuité dont il faut tirer parti afin de dégager des caractères particuliers selon les lieux concernés.



2 - La répartition parcellaire

Le terrain destiné à être loti le long de la future voie de déviation a sans aucun doute des répercussions sur l'approche et le fonctionnement du jardin. La répartition parcellaire doit permettre de dégager généreusement les abords du terrain afin que son accès soit évident et le stationnement aisé.

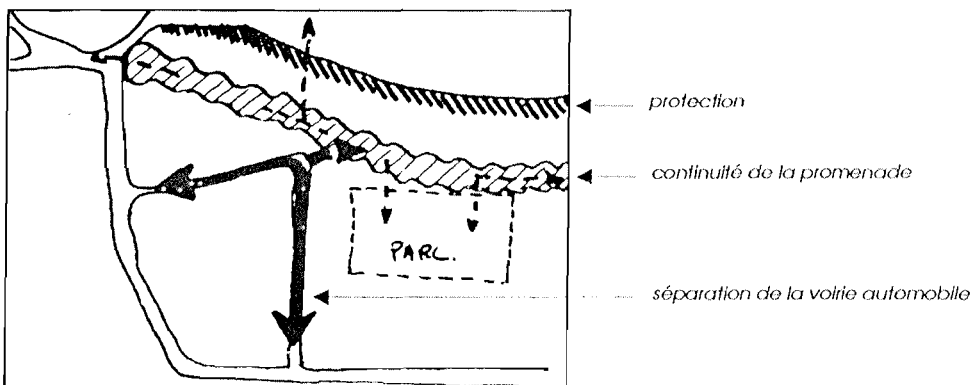
D'autre part, il est intéressant d'ouvrir une voie à l'Ouest, vers le cimetière afin de créer une continuité des cheminements et d'éviter le traditionnel "cul-de-sac".

Une large bande le long de la voie de déviation doit être réservée afin de mettre en place une épaisseur végétale.



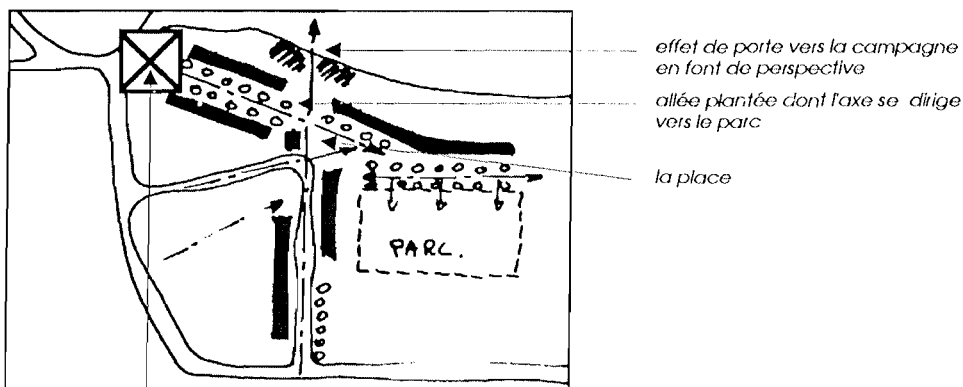
3 - Le cheminement végétal et la voirie automobile.

Le chemin venant de l'Est de la commune doit exprimer une continuité en passant devant le parc, en traversant le lotissement et partant vers l'ouest. Cette continuité se matérialise par une structure végétale bien distincte de la voirie automobile. Le lotissement, bordé au Nord par un tracé possible de voirie nécessite une protection massive végétale (arbres tige + arbustes). Celle-ci faisant office de "clôture commune" des parcelles éviterait la cacophonie habituelle issue du caprice de chacun.



4 - Axes et percées visuelles.

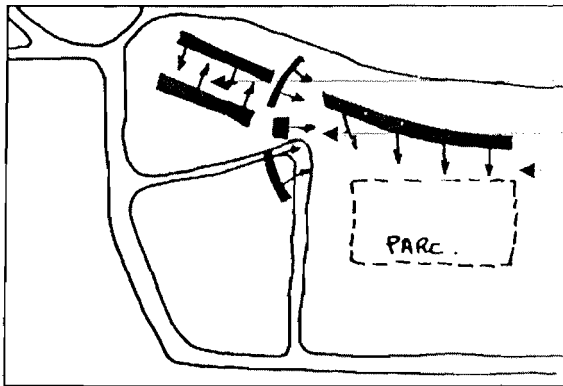
Les vues perspectives issues des tracées doivent mettre en évidence les éléments principaux du lieu : la proximité du monde rural vue par une porte végétale, le parc, la place qui est l'élément central du lotissement.



L'accès de ce côté qui devait être libéré des constructions existantes ne le sera finalement pas. L'orientation de l'allée plantée est donc à redéfinir

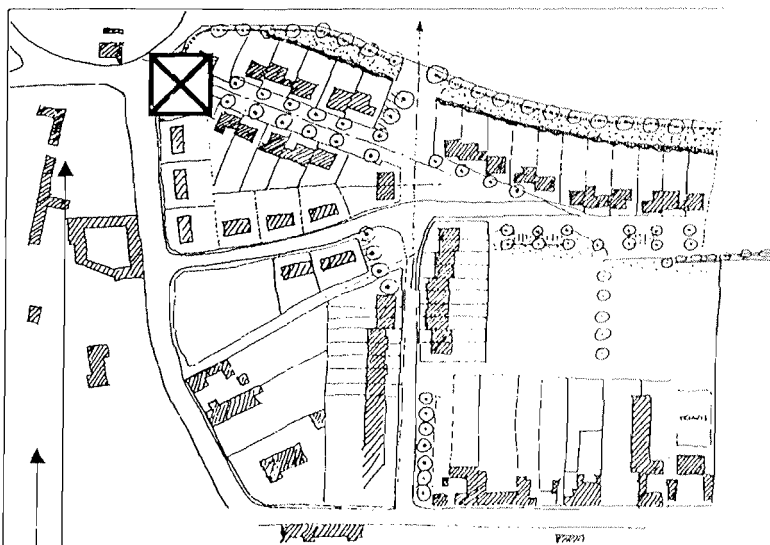
5 - Le bâti et leurs regards respectifs.

De même que les perspectives, l'ensemble du bâti confirme les idées avancées en accompagnant et en mettant en scène l'ensemble des espaces constitutifs ; l'allée plantée, la place, le parc. Ceux-ci devenant alors des éléments urbains que l'on regarde, que l'on parcourt et qui participent pleinement de la vie quotidienne de chacun.



*vis à vis autour de l'allée plantée
regard sur une place minérale - lieu
de convergence des circulations
regard vers le parc*

6 - Esquisse de faisabilité



Ferme destinée à devenir un lieu de vie pour personnes handicapées

Parcelles rachetées par la commune

Cette esquisse était destinée à convaincre le promoteur des potentialités du lieu. Elle pourra être un élément de base pour une **concertation** entre l'équipe de paysagistes choisie pour réaliser l'étude **Cadre de Vie** et le promoteur afin d'établir des projets cohérents (le lotissement pour le promoteur, le jardin pour les paysagistes) et complémentaires, tant par les relations spatiales que par les matériaux et les végétaux utilisés et par leur mise en œuvre.

Remarque

La desserte vers la promenade végétale depuis les abords du cimetière à l'ouest est d'autant plus intéressante qu'une association de parents d'enfants handicapés y a racheté une ferme destinée à être réhabilitée (en 94/95) en un lieu de vie pour des personnes handicapées. L'accès à cette voie qui leur sera plus propice et agréable pour se rendre au jardin ou, plus avant, sur les chemins aménagés pour la promenade devra leur être facilité ainsi que la traversée de la rue. D'autre part, des parcelles situées entre la ferme et le bois sont actuellement en cours de rachat par la commune afin de faciliter les accès.

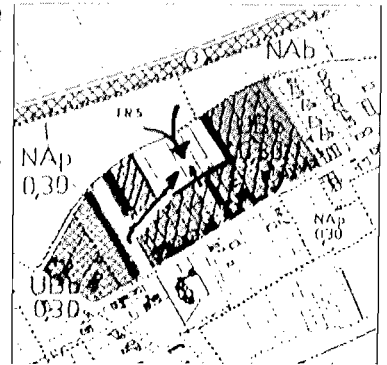
Le jardin - Intentions et schémas (niveau d'étude : A.P.D. chiffré)

A - Le Site

1 - Les ouvertures du terrain

Le terrain, très masqué depuis la rue Mirabeau derrière un bâti qui se resserre dans cette partie plus proche des activités communales (mairie, église, école), est très enclavé et ne comporte pas d'accès immédiat autre que par une parcelle de terrain laissée libre sur la nouvelle rue. Toutefois, directement accessible depuis l'école, il se prédispose à des activités scolaires et para-scolaires.

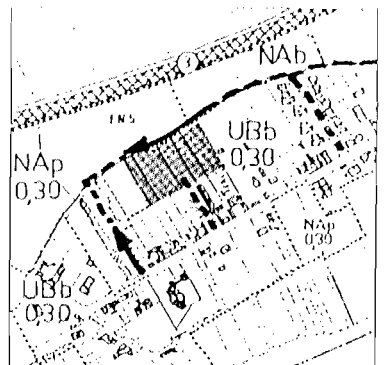
Son ouverture vers l'extérieur reste néanmoins possible de façon plus immédiate vers l'arrière, où se situent des terrains destinés au lotissement.



2 - Les accès tangentiels

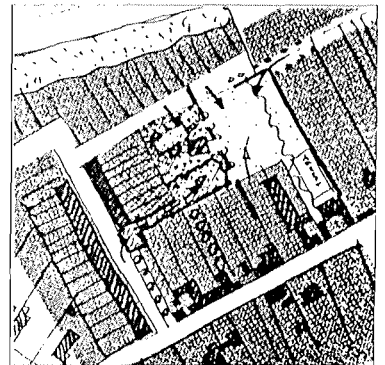
Pour qu'un jardin existe, il faut nécessairement qu'il soit fréquenté. En plus de rassembler plusieurs activités qui s'adressent à des publics divers, il lui est indispensable d'être au cœur d'un système complexe d'accès (piétons, bicyclettes, automobiles), et que chacun y trouve sa place.

En dehors de l'accès immédiat depuis l'école, le terrain n'est jamais desservi directement, il se situe le long d'une voie ou même parfois à l'écart. Il faut donc épaissir les limites communes du terrain et des circulations, les points de jonctions, afin d'en faire de véritables éléments de liaisons, de pénétration d'un lieu à un autre.



3 - Un jardin contrasté de proximité

Destiné à accueillir des enfants, des adultes, des retraités, sportifs ou en quête de détente, chaque lieu du jardin doit exprimer sa raison, son statut par rapport à ses voisins et ceci de manière lisible et compréhensible par tous. Ainsi, il doit être clair et contrasté. Séparé en deux parties très distinctes (séparation qui pourrait s'appuyer sur l'alignement existant de cerisiers), l'une dense, est liée aux occupations calmes, de détente, de promenade, (terrain de boules, jardin de fleurs ou de plantes de l'école...), l'autre au contraire, vide et libre est réservée à des activités plus sportives (ballons, base-ball), de défoulement, en rapport ou non à l'école. Cette deuxième partie du jardin pourrait trouver une limite capable de mettre à l'écart une zone plus protégée le long du mur à l'Est reliant le tennis et la Mairie à l'entrée Nord vers le nouveau lotissement.



B - Les Éléments

1 - La continuité des circulations

Le parcours piétons / cyclistes envisagé dans un schéma plus général de la commune et passant au Nord du terrain, présente une continuité face et au-delà du jardin. Afin d'associer l'espace de circulation au jardin, des cassures successives de cette ligne végétale provoquent un recul visuel des limites jusqu'à l'alignement des maisons.



haie basse
alignement existants
et à poursuivre

2 - Deux espaces très distinct

Accueillant diverses activités ludiques, sportives ou culturelles et situé au centre de la commune, proche de l'école et d'un lotissement résidentiel, le jardin doit exprimer d'une part des lieux calmes et protégés et d'autre part un lieu vaste et libre, disponible pour des activités plus turbulentes.

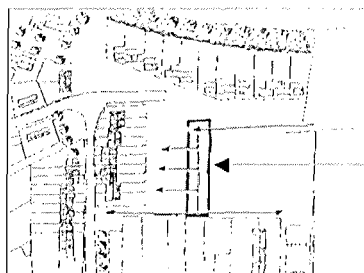


l'axe peut s'exprimer
par la ligne existante
de coïncider

3 - Un espace riche

Le jardin s'appuie sur des activités spécifiques pour créer un espace fort, central et appropriable par tous. Gérant les circulations et les relations des différents lieux entre-eux, il est lui-même décomposé en 4 parties égales :

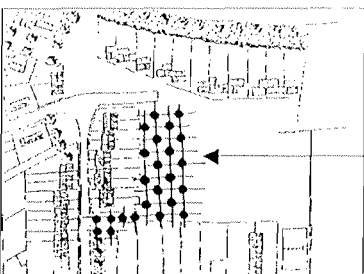
- a - un lieu de culture de fleurs
 - b - un lieu de culture de plantes
 - c - un lieu de repos, de rencontre ou de rassemblement
 - d - un terrain de boules
- gérés par les enfants,
par l'intermédiaire
de l'école



Un espace central,
riche et distribué

4 - Un mail protecteur

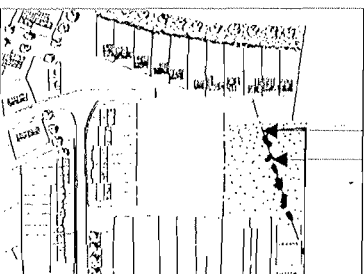
Une structure arborescente vient densifier la partie Ouest du jardin. Cet espace tampon matérialisé par un verger de fruitiers sur un tapis d'herbes hautes aux allures de prairies, affirme la présence et l'identité du jardin dès l'abord des entrées. D'aspect plus fermé et intimiste, ce lieu très lié au jardin central offre un espace propice au repos et à la promenade.



un mail végétal

5 - l'aire de jeux pour les plus petits

L'espace consacré aux jeux proprement dits est traversé par une ligne qui va du lotissement au tennis. Un lieu plus fermé et donc plus protecteur vient ainsi se délimiter par une succession de fourrés arbustifs derrière lesquels les plus petits pourront trouver les jeux qui les concernent.



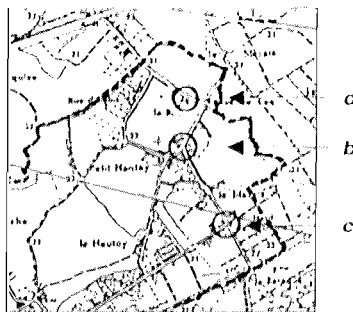
une ligne séparative
jeux pour les petits

6 - Esquisse de faisabilité (voir page suivante)

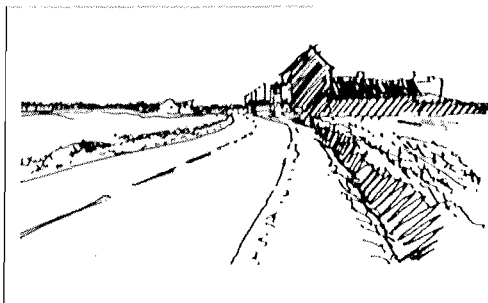
LES ENTREES

Depuis Marquillies par la D.22 (*niveau d'étude : esquisse chiffrée*)

L'entrée dans Hantay se fait en trois lieux successifs sans continuité ni cohérence de l'un à l'autre.



a) - L'annonce de l'entrée dans le territoire communal est matérialisée actuellement par un panneau indicateur maladroitement posé dans l'ombre d'une maison qui semble bien trop isolée dans son contexte agricole pour prétendre être l'entrée du village. Aussi faudrait-il reconsidérer soit la morphologie de ce lieu afin qu'il réponde à ses fins, soit son statut afin de définir en d'autres lieux une réelle entrée dans Hantay.



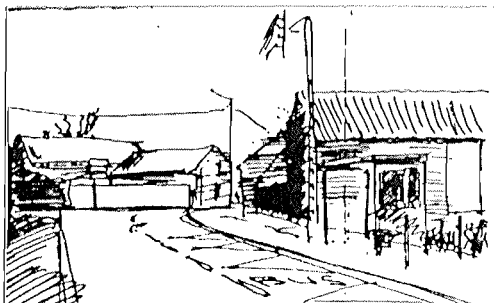
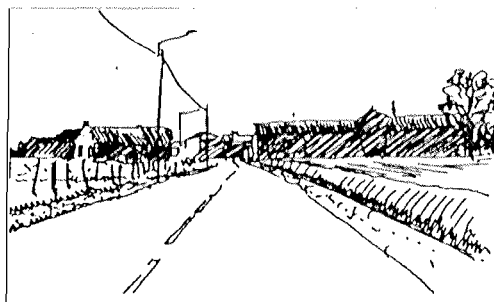
b) - Le "Petit Hantay" est une étape importante dans l'accès au village. Il forme un seuil par une structure du bâti plus dense et complexe (arrêt de bus,café, habitat, ferme...).

De plus le "S" que forme la route favorise le ralentissement des voitures ce qui est un critère fondamental et recherché pour l'entrée dans une agglomération.

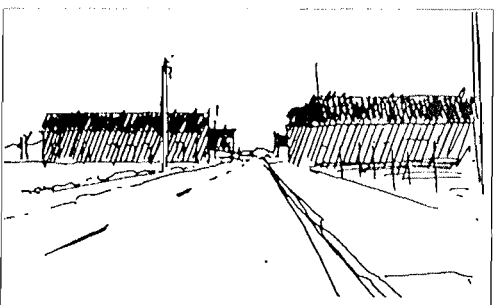
Mais le "Petit Hantay perd très vite sa fonction par le rapport distant qu'il entretient avec la rue Mirabeau et par la perspective que la D.22 offre de façon très directionnelle vers Billy-Berclau.

Des plantations sont prévues sur cette partie depuis le gallo-drome. (*niveau d'étude sur cette partie : A.P.S. chiffré*)

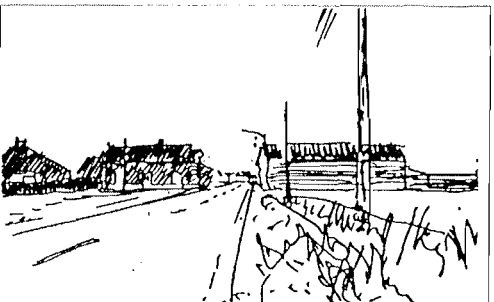
Afin de requalifier ce site, l'utilisation d'un vocabulaire plus "riche" (matériau de sol, végétal, clôture, éclairage public...), et d'une mise en œuvre soignée doit permettre premièrement d'éliminer le caractère routier de "Petit Hantay" et deuxièmement d'annoncer l'ambiance de randonnée pédestre et cycliste présente à proximité (voir le chapitre *les cheminements piétons p.3*)



c) - La jonction de la D.22 et de la rue Mirabeau ne s'exprime pas. Rien en dehors du panneau indicateur n'annonce la présence ou la direction menant au centre du village. Ce lieu très important mérite une attention particulière qui doit permettre de rompre cette perspective vers Billy-Berclau et aussi d'assumer la liaison de "Petit-Hantay" avec le reste de Hantay.

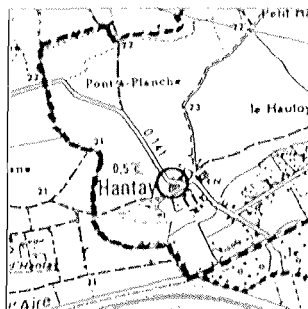


D'aspect similaire, le problème dans la direction opposée peut sembler encore plus prononcé car la présence de "Petit-Hantay en fond de perspective peut laisser supposer que c'est la direction du centre de la commune. (*niveau d'étude : A.P.S. chiffré*)



Depuis Marquillies par la D.141 - les abords du cimetière

Contrairement à l'accès depuis Marquillies, l'entrée se fait ici de manière beaucoup plus franche et à proximité immédiate du centre de Hantay. Par ailleurs, de même qu'à "Petit-Hantay", la route forme un "S" susceptible de faire ralentir les automobilistes.



- les abords du cimetière

Si la présence d'un cimetière est commune à l'extrémité d'un village, l'aspect de la clôture en béton et les abords immédiats de celui de Hantay sont déplorables. Les bordures, les fils d'eau, la gestion des matériaux de sol, l'emplacement des panneaux signalétiques, etc forment actuellement un ensemble qui manque totalement de soin et de cohérence. Il est donc indispensable d'établir pour l'entrée du village une image qui soit à la hauteur des ambitions qualitatives de la commune de Hantay. Le parvis du cimetière est à mettre en relation avec l'entrée de la propriété pour personnes handicapées ainsi qu'avec l'accès au lotissement.

Si un travail sur la clôture du cimetière est élaboré à partir de végétaux, il est souhaitable d'utiliser des essences qui conservent une couleur claire et lumineuse tout au cours de l'année afin de ne pas transformer l'entrée du village en un lieu dangereux la nuit tombée. (persistant au feuillage clair, arbre à écorce claire tel que le bouleau...).

